

Comité du Haut-Rhin de Natation

Réunion du Comité Directeur du 10 mars 2021

Visio conférence : 20h à 22h

PRÉSENTS(ES)

Alain Gaud
Alexandre Harmuth
Alexis Ritzenthaler
Christophe Meyer
Daniel Kessler
Denis Westrich
Florent Heugel
Françoise Hirth
Gabrielle Cantin
Guillaume Strohmeyer
Jean-Claude Gangler
Laurent Henck
Lina Spizzo
Ludovic Bavière
Marie-Pierre Wirth
Maryline Pelizzoni
Mathieu Foehrenbach
Miguel Lesaulnier
Peggy Luthringer
Philippe Gerard
Stéphane Gallo
Stéphane Griggio

Comité Directeur :

Une équipe représentative des clubs haut-rhinois pour défendre un projet de développement pour nos clubs et licenciés

- ANSI : 2
- CNIR : 0
- CNF : 1
- CNS : 1
- CND : 1
- CNHT : 1
- DSL : 3
- KN : 1
- MJCU : 1
- MON : 3
- MWP : 2
- NSM : 1
- SRCO : 3
- SRCE : 1
- ThON : 3

Les membres du CODIR

Alain Gaud
Alexandre Harmuth
Alexis Ritzenthaler
Christophe Meyer
Daniel Kessler
Denis Westrich
Florent Heugel
Franck Horter
Françoise Hirth
Gabrielle Cantin
Guillaume Strohmeyer
Ismaël Hssain
Jean-Claude Gangler
Laurent Henck
Lina Spizzo
Ludovic Bavière
Marie-Pierre Wirth
Maryline Pelizzoni
Mathieu Foehrenbach
Miguel Lesaulnier
Peggy Luthringer
Philippe Gerard
Stéphane Gallo
Stéphane Griggio

A voir ensemble :

- Mode de gouvernance ?
- Rôle et périmètre de chaque instance (CODIR / bureau / Cercle de compétences) ?

- Contrôle

Une obligation : de la transparence

Une nécessité pour être efficace : de la délégation

Rôle du CODIR :

Le Comité Directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale, cette dernière disposant de pouvoirs propres, prévus par les Statuts du comité du Haut-Rhin, que le Comité Directeur ne saurait s'attribuer.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il arrête les comptes annuels.

Il autorise le Président et la Trésorière à faire tout achat, aliénation ou location. Il homologue les propositions faites par les commissions.

Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité relative des suffrages exprimés.

En cas d'absence du Président, la réunion est présidée par l'un des Vice-présidents, dans l'ordre du plus âgés au plus jeune.

Les membres du Comité Directeur ne perçoivent pas de frais de mission lorsqu'ils exercent pour le compte du comité.

Rôle du bureau :

Le bureau assure la gestion courante et financière du comité et tient informé le CODIR de ses décisions

Les fonctions dévolues aux membres du Bureau ne sont pas rémunérées.

Le Président :

Outre les attributions générales prévues par les Statuts et pour l'exercice desquelles il est investi de tous pouvoirs à cet effet, il fixe les dates des réunions du Comité Directeur et du Bureau. Il préside ces réunions ainsi que les Assemblées Générales.

Il représente le comité dans les instances territoriales et nationales.

Le Président peut déléguer certaines de ces missions, notamment en ce qui concerne la représentativité, à d'autres membres du Comité Directeur .

Le Secrétaire Général :

Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des réunions ou assemblées et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement du comité, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

Il est responsable du fonctionnement administratif.

Elle est chargée du respect des procédures financières et de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine du comité. Elle effectue tous paiements et reçoit toutes sommes dues au comité sous la surveillance du Président.

Tout règlement émis par le comité doit comporter deux signatures. Ces signatures peuvent être celles du Président, secrétaire général ou d'un vice-Président, celles de la Trésorière ou Trésorier adjoint.

Elle tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve, s'il y a lieu, sa gestion.

Elle prépare en liaison avec le Président, les Présidents des commissions, le projet de budget qu'elle soumet au Comité Directeur.

Le budget général est présenté par la Trésorière et approuvé par l'Assemblée Générale.

Elle est obligatoirement consulté lorsqu'est envisagée une dépense n'entrant pas dans le cadre du budget voté. Un ou plusieurs comptes peuvent être ouverts dans un ou plusieurs établissements financiers au choix du Comité Directeur (actuellement CIC Mulhouse).

Règles de contrôle et transparence

- Signature : président, trésorière
- Publication du relevé de décisions du CODIR sur le site internet
- Relevé de décisions du Bureau : mail au CODIR
- Relevé de décisions des commissions : mail au CODIR
- Validation des fiches de frais par au moins 2 membres du bureau
- Ensemble des achats de plus de 500 Euros nécessite une validation du CODIR
- Possibilité aux membres du CODIR de participer à toutes les discussions des commissions

Remboursement de frais

- Frais de déplacement dans le département : reçu fiscal pour une réduction d'impôts sur le revenu (Cerfa n° 11580*04)
- Frais de déplacement hors département : SNCF 2nd ou 0,321 €/km si le train est impossible
- Frais de bouche « mission » : 20 euros déjeuner / 25 euros diner (30 / 35 à Paris)
- Frais de bouche « représentation » : 30 euros déjeuner / 45 euros diner
- Frais d'hébergement – petit déjeuner inclus : 80 € par nuit / 100 euros à Paris
- Frais lors de l'AG annuelle : repas des membres du CODIR à la charge des clubs. Boissons pour le CD 68

Les commissions :

Le Comité Directeur est secondé par des commissions dont les rôles, les attributions et les conditions de fonctionnement sont définis ci-après. Les membres de ces commissions peuvent être choisis en dehors du Comité Directeur, mais au moins un membre de ce Comité doit faire partie de chacune d'elles.

Rôle, fonctionnement :

Dans leur domaine de compétence respectif, les commissions étudient ou proposent à la demande du Comité Directeur ou du Bureau, les dispositions d'ordre sportif, technique, juridique et fonctionnel, nécessaires à l'organisation et au contrôle des disciplines pratiquées au sein de la LGEN.

La composition des commissions permanentes est déterminée pour quatre ans par le premier Comité Directeur qui suit l'Assemblée Générale électorale.

Le Comité Directeur détermine en outre le rôle et les missions des commissions.

Sous l'autorité du Comité Directeur, les commissions sportives travaillent dans la discipline concernée à l'élaboration d'une politique sportive de développement

Les commissions sportives proposent, au Comité Directeur les calendriers et les Règlements Sportifs conformément aux préconisations fédérales.

Fonctionnement des commissions :

Les calendriers et les ordres du jour sont arrêtés par les présidents de commissions.

Sauf dérogation accordée par le Secrétaire Général, les commissions se réunissent, à l'initiative de leur président, une fois par an en présentiel et autant de fois que nécessaire sous forme de conférence audiovisuelle.

Les comptes rendus de réunion signés par le président de commission et le secrétaire de séance sont transmis au Secrétaire Général en vue de leur examen par le plus proche Comité Directeur. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution des décisions approuvées.

Prise en charge des frais de déplacement des membres : CERFA pour déduction d'impôt

Composition du bureau :

Président : Denis Westrich

Président délégué : Daniel Kessler

Vice-Présidente : Marie-Pierre Wirth

Secrétaire Général : Stéphane Gallo

Trésorière : Peggy Luthringer

Présidence de commissions :

Fonctionnelle (informatique, label, Organisation, communication) : Bureau

Juridique et disciplinaire : Peggy Luthringer / Daniel Kessler

Formation : Stéphane Gallo

Natation artistique : Marilynne Pelizzoni

Water-polo : Ludovic Bavière

Natation course, eau libre : Florent Heugel

Maîtres : Laurent Henck

Officiels : Philippe Gérard

Développement (nouvelles pratiques, sport santé, sport pour tous, écologie...) : Alain Gaud

Équipement (construction, rénovation) : Denis Westrich

Médecin : Hssain Ismaël

Relecture : Stéphane Griggio

Cercles de compétences :

Le conseil des jeunes : Alexandre Harmuth

Une douzaine de jeunes de 12 à 20 ans

La cellule de veille : Bureau

3 à 5 personnes sur des missions au gré des opportunités

Communications

- Gmail : comitenatation68@gmail.com
- Rédacteurs Site internet :
 - Institutionnel : Bureau
 - Natation course / EL : Florent Heugel
 - WP : Ludovic Bavière
 - NA : Marilyne Pelizzoni
 - ENF : Jean-Claude Gangler
 - Officiels : Philippe Gérard
 - Développement : Alain Gaud
- Rédacteurs Facebook / Instagram : Florent Heugel / Christophe Meyer

Toute publication doit être visée par un membre du bureau (sauf résultats sportifs)

Création d'un espace de partage (type google drive)

Nos moyens

- Etat : FDVA / PSF
- CEA : subvention de fonctionnement
- Ligue : convention
- **NOS PROJETS**

FNDVA :

- Conseil des jeunes
- semaine de la natation, lutte contre les noyades, lien social

Fin de saison ?

- Définir un interlocuteur extranat « compétition NC » par club
- Gestion chronométrage électronique, qui ? Trouver une personne ressource sur Mulhouse
- Dotation en matériel sportif : chaque discipline détermine ses besoins, appel d'offre auprès des équipementiers

- Prochain CODIR : mercredi 21 avril à 20h.

Nos relations : plaisir et engagement

Les accords toltèques sont au nombre de 4 (+1) :

- **Que votre parole soit impeccable.**
- **N'en faites jamais une affaire personnelle.**
- **Ne faites aucune supposition.**
- **Faites toujours de votre mieux.**
- **+ Soyez sceptique mais apprenez à écouter.**

Le premier accord concerne la parole, le deuxième la représentation, le troisième la pensée et le quatrième porte sur l'action. Le cinquième tempère le deuxième qui pourrait nous couper des autres.